KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Association Mobilex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Association Mobilex
2 Rue de Soufflenheim - 67660 Betschdorf
Ce rapport contient 16 pages
Référence : GTC-222-172

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (“ private company limited by guarantee ”).

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Association Mobilex

2 Rue de Soufflenheim - 67660 Betschdorf

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association Mobilex,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mobilex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation, les ventes, les achats et charges externes et les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

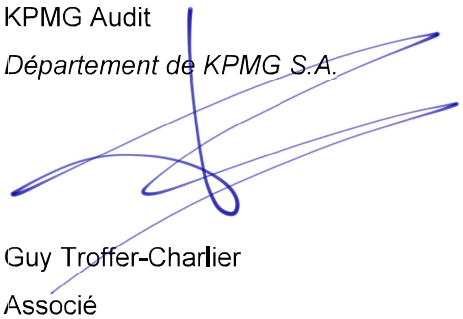
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 15 juin 2022

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Guy Troffer-Charlier

Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43845	40358	3487	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	330375	208996	121379	123951
Immobilisations corporelles en cours	149626		149626	91985
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	3000		3000	3000
Autres titres immobilisés	15929		15929	15929
Prêts				
Autres	1015		1015	1015
Total I	**543790**	**249354**	**294436**	**235880**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	105933	8715	97218	71934
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Avance et acomptes versés sur commande			0	0
Autres	256416		256416	132833
Valeurs mobilières de placement			0	0
Instruments de trésorerie	60033		60033	75369
Disponibilités	87926		87926	78887
Charges constatées d'avance	14104		14104	17561
Total II	**524412**	**8715**	**515697**	**376584**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1068202**	**258069**	**810133**	**612464**

BILAN PASSIF AU 31/12/2021

PASSIF	2021	2020
FONDS PROPRES *		
Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13720	13720
Fonds propres complémentaires		71888
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	24000	30000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	95134	99955
Excédent ou déficit de l'exercice	-101159	-4820
Situation nette (sous total)	***31695***	***210 743***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	336079	93198
Provisions réglementées	4394	4394
Total I	**372168**	**308335**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	37670	
Total II	**37670**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges	18000	18000
Total III	**18000**	**18000**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150452	119757
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48181	36525
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	58440	44906
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67570	79606
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	57652	5335
Total IV	**382295**	**286129**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**810133**	**612464**

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,…). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	274	250
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	27659	37608
dont ventes de dons en nature	2000	2825
Ventes de prestations de service	271207	209962
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	486169	524657
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	23869	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32896	6939
Utilisations des fonds dédiés		
Production immobilisée	24507	
Autres produits	256	6253
Total I	866837	785669
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	24755	18624
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	233198	184910
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	17230	11035
Salaires et traitements	533254	458177
Charges sociales	95128	76791
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41118	21712
Dotations aux provisions	8076	740
Reports en fonds dédiés	37670	
Autres charges	2003	1680
Total II	992432	773669
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-125595**	**12000**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	231	796
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	231	796
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1674	1114
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1674	1114
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1443**	**-318**

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-127038	11682
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15514	350
Sur opérations en capital	15367	4767
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	30881	5117
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	765	3057
Sur opérations en capital	95	544
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4121	18000
Total VI	4981	21601
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**25900**	**-16484**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**21**	**19**
Total des produits (I + III + V)	**897949**	**791582**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**999108**	**796403**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-101159**	**-4821**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	*51300*	*38400*
Prestations en nature		
Bénévolat	*2875*	*4368*
TOTAL	*54175*	*42768*
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	*51300*	*38400*
Prestations en nature		
Personnel bénévole	*2875*	*4368*
TOTAL	*54175*	*42768*

ANNEXE COMPTABLE 2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice 2021, dont le total est de 808 423 € et au compte de résultat de l'exercice dont le total des charges est de 999 108 € et présentant un déficit de 101 159,89 €. Un total de 37 670 € a été constaté sur l'exercice au titre des « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1- Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- promouvoir l'accès à la mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle, afin de permettre une meilleure insertion dans la vie active ;
- fédérer l'action de l'ensemble des acteurs liés à la mobilité (compagnies d'assurance, garage, auto-écoles, partenaires sociaux, …)
- mettre en place et utiliser l'ensemble des moyens et activités nécessaires à la réalisation de l'objet associatif.

Les emplois créés seront destinés prioritairement à des personnes en situation précaire et viseront à favoriser leur intégration professionnelle et sociale par l'accompagnement social, l'information et la formation.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueil de personnes prescrites par les partenaires de l'insertion et de l'emploi au sein de la plateforme de mobilité comprenant :
  - Accompagnement à l'acquisition du savoir bouger par des conseillers mobilités
  - Accès à des outils du pouvoir bouger (mise à disposition de moyens de déplacement)
- Aux fins de réaliser ces dernières, réalisation d'activité bénéficiant d'agrément de l'Etat :
  - Atelier et Chantier d'Insertion
  - Ecole de conduite à Statut Associatif
  - Organisme de formation

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

a) <u>Ressources humaines :</u>

L'effectif est de 29 salariés représentant 25,31 ETP au 31 Décembre 2021. A titre de comparaison, l'effectif au 31 Décembre 2020 représentait 27 salariés représentant 22 ETP.

Ces effectifs comprennent :

- 2 apprentis représentant 2 ETP
- 1 salarié sur contrat CUI CAE représentant 0,8 ETP
- 13 salariés en CDDI représentant 10,08 ETP au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion

b) <u>Autres moyens :</u>

L'association dispose de locaux localisés comme suit :

- Siège administratif de Bischwiller loués par la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Atelier technique support de l'ACI situé à Betschdorf loué par la SCI NL Immobilier
- Permanence d'accueil de Strasbourg loué par la Mission Locale de Strasbourg

4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- La perte de l'activité de prestations réalisée pour Pôle Emploi, financé dans le cadre d'une convention de subvention jusqu'en 2020 et représentant une somme de 90 000 € pour MOBILEX. Pôle Emploi a réalisé une consultation sous la forme d'un marché public en 2021 que MOBILEX n'a pas remporté.
- Crise sanitaire : En matière d'organisation du travail, il n'y a eu aucun recours au chômage partiel sur 2021:
  le recours au télétravail a continué d'être mis en place au gré de l'évolution de la situation sanitaire. Elle représentait en moyenne pour toute l'équipe de la plateforme un taux de 40 %.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

L'association a définitivement emménagé sur le site de BETSCHDORF et ainsi pu regrouper son siège social historique basé à Bischwiller et son établissement secondaire portant agrément Atelier Chantier d'Insertion.

5- Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

6- Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

ANNEXE COMPTABLE 2021

A) Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
- Immobilisations incorporelles	39 529 €		4 316 €
- Installations générales	45 276 €	5 253 €	931 €
- Outillage industriel	121 951 €	24 335 €	
- Matériel roulant	105 009 €		9 988 €
- Matériel informatique et mobilier de bureau	22 110 €		1 425 €
- Immobilisations en cours	91 985 €		87 229 €
- Immobilisations financières	19 944 €		
TOTAL	**445 804 €**	**29 588 €**	**103 889 €**

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
- Immobilisation incorporelle			43 845 €	
- Installations générales			51 460 €	
- Outillage industriel		732 €	145 554 €	
- Matériel roulant		5 172 €	109 825 €	
- Matériel informatique et mobilier de bureau			23 535 €	
- Immobilisations en cours	29 588 €		149 626 €	
- Immobilisations financières			19 944 €	
TOTAL	**29 588 €**	**5 904 €**	**543 789 €**	

B) Etat des amortissements :

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Immobilisation incorporelle	39 529 €	828 €		40 358 €
- Installations générales	2 257 €	8 408 €		10 665 €
- Outillage industriel	55 508 €	25 121 €	732 €	79 897 €
- Matériel roulant	94 305 €	8 175 €	5 077 €	97 403 €
- Matériel informatique et mobilier de bureau	18 324 €	2 707 €		21 031 €
TOTAL	**209 923 €**	**45 239 €**	**5 809 €**	**249 354 €**

C) Évaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immobilisation incorporelle	LINEAIRE	2 ans à 3 ans
Installations générales	LINEAIRE	2 ans à 7 ans
Outillage industriel	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel roulant	LINEAIRE	2 ans
Matériel informatique et mobilier de bureau	LINEAIRE	2 à 5 ans

D) Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d' affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de lexercice
Conciergerie Solidaire d'Alsace	19 800 €	0	15,15 %	3 000 €	Néant	Néant	0	Néant	0

7- Actifs circulants et dettes d'exploitation

A) Évaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

B) Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

C) État des échéances des créances :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts et cautionnements versés	1 015 €		1 015 €
Clients et comptes rattachées	105 933 €	105 933 €	
Avance Fournisseurs	5 000 €	5 000 €	
Personnel et comptes rattachés	583 €	583 €	
Débiteurs divers	250 833 €	250 833 €	
TOTAL	**363 364 €**	**362 349 €**	**1 015 €**

mobilex
acteur de la mobilité solidaire

ANNEXE COMPTABLE 2021

D) État des échéances des dettes :

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	107 821 €	24 043 €	83 778 €	€
Découverts et intérêt courus	45 026 €	45 026 €		
Dépôts et cautionnements reçus	601 €	601 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 761 €	44 761 €		
Personnel et comptes rattachés	24 979 €	24 979 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 011 €	25 011 €		
Autres impôts taxes et assimilés	10 160 €	10 160 €		
Créditeurs divers	69 280 €	69 280 €		
TOTAL	**327 639 €**	**243 861 €**	**83 778 €**	

E) Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F) Détail des produits à recevoir et créances restant à encaisser :

	Montant
Subvention aux postes de travail (ASP)	6 664 €
Subvention Pôle Emploi	18 000 €
Subvention FSE (Collectivité européenne d'Alsace)	20 151 €
Subvention FSE (EMS)	25 915 €
Subvention Investissement CeA	15 810 €
DEETS sur 3 dossiers FDI	156 780 €
Autres débiteurs divers	7 513 €
Factures à établir	1 174 €
TOTAL	**252 007 €**

G) Détail des charges à payer :

	Montant
Achat et Consommables	1 500 €
Charges externes	65 €
Honoraires	6 720 €
Congés payés et primes	30 383 €
Autres charges de personnel	
Intérêts courus	988 €
TOTAL	39 656 €

ANNEXE COMPTABLE 2021

H) Charges et produits constatés d'avance :

Charges constatées d'avance	Montant
Fournitures non stockés	4 790 €
Assurances	6 038 €
Autres charges d'exploitation	3 276 €
TOTAL	14 104 €
Produits constatés d'avance	**Montant**
Prestations service location	521 €
Activités Education Routière	4 175 €
Subvention PJJ 2022	40 000 €
Projet Locomotive	12 956 €
TOTAL	57 652 €

I) État des provisions :

Les comptes intègrent une provision au titre des indemnités de départ à la retraite
Mobilex, conformément à l'obligation conventionnelle des métiers de services annexes à l'automobile a transféré la gestion des indemnités de fin de carrière à la Caisse IRP Autos à Angoulême.
La Convention Collective des ACI ne proposant pas ce type de garantie, il est constaté dans les comptes de l'exercice une provision pour pensions et retraites relative aux 2 salariés en CDI au sein de l'établissement. Cette dernière représente un montant chargé de 4 394 € au 31/12/2021.

Une provision pour risque suite au litige avec Pôle Emploi d'un montant de 18 000 € a été constatée dans les comptes en 2020. Nous restons dans l'attente de la notification de Pôle Emploi quant au non versement de ce solde.

J) Tableau de suivi des fonds dédiés :

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (#789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (# 689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
FDI 2 – TUS	22 000 €			5 390 €	5 390 €
FDI 3 – Territorialisation	13 200 €			5 280 €	5 280 €
FDI Ambassadeurs EMS	30 000 €			27 000 €	27 000 €
Total ressources publiques	**65 200- €**	**- €**		**- €**	**- €**
Total ressources privées	**- €**	**- €**		**- €**	**- €**
TOTAL	**65 200 €**	**- €**		**37 670 €**	**37 670 €**

mobilex
acteur de la mobilité solidaire

ANNEXE COMPTABLE 2021

K) Tableau de suivi des fonds propres au 31/12/2021 :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres	13 720 €			13 720 €
Apport avec droit de reprise	30 000 €		6 000 €	24 000 €
Subventions d'investissement amortissables	165 086 €	186 360 €	15 367 €	336 079 €
Report à nouveau	99 955 €	<4 820> €		95 135 €
Résultat de l'exercice	<4 820> €	<101 159> €	<4 820> €	<101 159> €
Total	**303 941 €**	**80 381 €**	**16 547 €**	**367 775 €**

L) État des engagements hors bilan au 31/12/2021 :

L'association est caution à hauteur de 15 % des crédits accordés par le Crédit Coopératif aux bénéficiaires accompagnés par MOBILEX dans le cadre du Micro Crédit Social pour les crédits réalisés jusqu'en 2009.
Au 31/12/21, l'encours de crédit non remboursé représentait 4 276 € d'échéances en retard de paiement, soit un risque représentant 640 € non provisionné dans les comptes.

L'association France Active apporte une caution de 16 283,45 € en garantie du prêt accordé par le Crédit Coopératif.

La République Française apporte une caution de 76 500 € en garantie du prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

M) Informations relatives à la rémunération des dirigeants :

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 53 448 €.

N) Traitement du passif social lié au traitement des retraites :

Mobilex, conformément à l'obligation conventionnelle des métiers de services annexes à l'automobile a transféré la gestion des indemnités de fin de carrière à la Caisse IRP Autos à Angoulême.
La Convention Collective des ACI ne proposant pas ce type de garantie, il est constaté dans les comptes de l'exercice une provision pour pensions et retraites relative aux 2 salariés en CDI au sein de l'établissement. Cette dernière représente un montant chargé de 4 394 € au 31/12/2021.

ANNEXE COMPTABLE 2021

O) Effectif de l'association :

Au 31 décembre, les effectifs de l'association se répartissaient comme suit :

Etablissement	Cadre	Agent maîtrise	Employé	Ouvrier	Dont contrats aidés
BISCHWILLER	1	1	11		3
BETSCHDORF		1		15	13

P) Détail des honoraires du Commissaire aux Comptes :

Pour 2021, les honoraires de notre Commissaire aux Comptes figurant au Compte de résultat se répartissent comme suit :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 6 720 € TTC
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les SACC telles que définies par les NEP - € TTC

8- Contributions volontaires en nature

Notre entité a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes :

a) Bénévolat correspondant au temps passé au service de l'association dans le cadre de la gestion par les administrateurs (participation au CA, réunions de travail avec le Président et les membres du CA,…). Ces bénévoles sont intervenus pour l'Association, au cours de l'année 2021, à hauteur de 230 heures valorisées au taux horaire de 12,50 €. Le bénévolat est ainsi valorisé à hauteur de 2 875 €. Les abandons de frais par ces mêmes bénévoles représentent un total de 687 €

b) Don en nature de matériel L'association a reçue des dons en nature pour les travaux du chantier représentant une contrevaleur de 33 000 €, n'ayant pas fait l'objet d'un reçu fiscal par MOBILEX

c) Don de véhicules 7 véhicules ont été cédés à titre gratuit représentant la contrevaleur de 18 300 €

Ces contributions en nature sont comptabilisées au pied du compte de résultat.